



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 04 juin 2019

L'ANSSI célèbre ses dix ans et affirme ses nouvelles ambitions

Le 4 juin 2019, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) rassemble l'ensemble de l'écosystème du numérique au Ground Control, à Paris, pour célébrer ses 10 ans d'existence. L'occasion pour l'agence d'esquisser les contours de l'ANSSI de demain, vouée à davantage s'ouvrir et s'orienter vers l'innovation. Une transformation tournée vers la formation, le partage de la donnée technique et la co-construction avec les écosystèmes régaliens, de la recherche et du numérique.

10 ANS D'ACTION DE L'ANSSI

Créée en 2009, l'ANSSI a vu ses missions, son périmètre d'action et la liste de ses bénéficiaires s'élargir, au point de devenir la référence en matière de cybersécurité en France. Ces dix années ont connu des cyberattaques retentissantes, celle de TV5 Monde en 2015, mais également les attaques Wannacry et NotPetya en 2017. Au fur et à mesure, la menace a profondément évolué, pour devenir de plus en plus sophistiquée, mieux élaborée et plus destructrice. C'est face à cette menace que s'est construite l'ANSSI, en renforçant ses capacités opérationnelles au bénéfice des victimes, mais également en approfondissant son analyse et sa compréhension de la menace.

Ces dix dernières années, l'ANSSI a également déployé une série de chantiers de plus en plus ambitieux. En 2013, la France est devenue le premier pays à imposer des exigences de cybersécurité sur ses infrastructures critiques. Puis en 2016, la directive Network and Information Security (NIS) a positionné l'Union européenne en pointe en matière de cybersécurité. L'ANSSI a ainsi développé des relations fortes et de confiance avec les opérateurs d'importance vitale (OIV), puis avec les opérateurs de services essentiels (OSE). Sur le plan international, en 2017, la France a organisé la première conférence visant à promouvoir la stabilité du cyberspace et a présenté la stratégie française de cyberdéfense. En dix ans, l'agence a prouvé la pertinence du modèle français, séparant les activités défensives qui lui ont été confiées, des activités cyber offensives.

En tant que prescripteur, l'ANSSI a produit depuis 2009 de nombreux documents techniques, d'organisation et de recommandations pour accompagner et sensibiliser aux bonnes pratiques de sécurité numérique un large panel de publics, experts ou non. Enfin, en lançant ses Visas de sécurité en 2018, l'ANSSI a contribué au rayonnement de l'excellence française en matière d'évaluation de sécurité, basée sur une expérience acquise au fil des années. Pendant dix ans, l'agence n'a cessé de travailler pour faire émerger un écosystème français de cybersécurité de confiance.

L'année 2019 connaît des menaces et usages nouveaux. Face aux enjeux qui se dessinent, **l'ANSSI de demain sera encore davantage ouverte et orientée vers l'innovation.**

« L'ANSSI des dix prochaines années s'inscrira au cœur du paysage du numérique et de l'innovation. Plus que jamais, les acteurs publics doivent susciter l'adhésion, fédérer, accompagner les acteurs privés, académiques et citoyens impliqués sur ces enjeux » affirme Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI.

Tous connectés, tous impliqués, tous responsables : c'est bien l'ensemble des acteurs régaliens, privés, académiques et citoyens qui construiront ensemble la confiance numérique de demain. *« L'ANSSI accompagne, anime, prescrit, certifie et régule, mais en définitive l'effort de protection doit être fait par tous »* avance Claire Landais, Secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale.

L'ANSSI DE DEMAIN

Miser sur la formation pour relever les défis de la cybersécurité

Le constat est largement partagé : le développement de la sécurité numérique en France, véritable filière d'avenir, est freiné par le déficit de personnes formées. C'est pourquoi la formation sera un axe de travail majeur pour l'ANSSI pour les 10 années à venir. L'agence labellise des formations initiales avec SecNumedu et depuis 2018, les formations continues avec SecNumedu-FC. En complément, l'ANSSI collabore depuis quelques mois avec le ministère de l'Education et de la Jeunesse et le ministère des Armées pour intégrer la sécurité numérique à la fois dans les programmes scolaires et dans le futur Service national universel (SNU).

Mieux connaître la menace grâce aux données techniques

Depuis 2019, l'accès et le traitement des données techniques permet à l'ANSSI de renforcer son efficacité en matière de détection. Le défi des prochaines années sera d'inventer les nouveaux moyens et outils pour continuer à être en pointe en matière d'analyse de la menace afin d'anticiper toujours plus les attaques de demain. En complément, l'ANSSI plaide aujourd'hui pour l'ouverture, le partage et la mutualisation responsables de certaines données techniques. Une démarche qui vise à stimuler l'innovation publique et privée et augmenter la connaissance collective de la menace.

Co-construire pour renforcer l'efficacité collective

L'ANSSI, et l'écosystème cyber en général, ont beaucoup à gagner à renforcer les synergies entre les acteurs régaliens, le monde de la recherche et celui du numérique. Cette démarche d'ouverture et d'innovation est ancrée dans l'ADN de l'ANSSI. Ainsi, l'agence souhaite partager son expertise et certains de ses outils avec des startups, des entreprises, petites comme grandes, innovantes en cybersécurité.

Publié à l'occasion du Cyber festival, le guide de Bonnes pratiques à l'usage des professionnels en déplacement, élaboré par l'ANSSI et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères illustre cette démarche de co-construction.

En matière de recherche, la création du conseil scientifique, mais également le partenariat renforcé avec Inria, qui verra bientôt le jour, s'inscrivent dans cette logique d'ouverture et de partage. Ces initiatives rapprochent concrètement acteurs régaliens et académiques.

L'ECOSYSTEME FRANÇAIS DE CYBERSECURITE S'ORGANISE

Pour Cédric O, Secrétaire d'État chargé du Numérique, « *la transformation numérique de notre société et de notre économie se fera en confiance ou ne se fera pas. C'est pourquoi les acteurs français de la cybersécurité (grands groupes, startups, monde de la recherche, administrations,...) doivent s'organiser et rassembler leurs forces pour répondre à ce défi essentiel. En particulier, nous allons réfléchir au projet de création d'un grand campus de la cybersécurité qui réunirait l'ensemble de l'écosystème* ».

Cette initiative dédiée à la recherche de synergies doit permettre de renforcer nos capacités d'innovation en matière de cybersécurité. Elle résonne tout particulièrement avec les ambitions d'ouverture de l'ANSSI, qui y apportera tout son soutien.

De nombreux projets sont à construire, tous enthousiasmants, passionnants et structurants.

À PROPOS DE L'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n°2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.



AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ANSSI - 51, boulevard de la Tour-Maubourg - 75700 PARIS 07 SP

www.ssi.gouv.fr - communication@ssi.gouv.fr



CONTACTS PRESSE

Margaux Vincent
margaux.vincent@ssi.gouv.fr
06 49 21 63 80

Anne-Charlotte Brou
anne-charlotte.brou@ssi.gouv.fr
06 33 72 96 38

Baptiste Grégoire
baptiste.gregoire@ssi.gouv.fr
06 07 68 25 91

Bureau relations presse
communication@ssi.gouv.fr
01 71 75 84 04